



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 6 juin 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 17
 Présents : 15
 Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juin à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Denis LESIEUR, maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 2 juin 2023.

Présents : MM. Franck BESNARD, Gilles GIAMPORTONE, Laurent GUILLOT, Xavier LEBRASSEUR, Claude RAPICAULT.
Mmes Marie-Claude DESCHAMPS, Marinette DUVOUX, Simone GAVEAU, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN, Martine VINCENT, Céline VILLAC.

Procurations : Eliane GUILLOT a donné procuration à Laurent GUILLOT.
Claude JAVARY a donné procuration à Simone GAVEAU.

Secrétaire : Martine VINCENT

ORDRE DU JOUR

- 1) **Information sur les décisions.**
- 2) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 3) **Service Enfance Jeunesse :**
 - a) Tarifs mini-camps été 2023,
 - b) Stage « survivre avec la nature ».
- 4) **Locations de salles :** mise à jour de la délibération sur la facturation appliquée en cas de non-respect des horaires.
- 5) **Voirie :** intégration de la voirie du lotissement de la Treille dans la voirie communale.
- 6) **Bibliothèque municipale :** convention « Amies Voix ».
- 7) **Pôle Santé :** bail pour l'installation d'un nouveau praticien.
- 8) **Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales.**
- 9) **Fête au village.**
- 10) **Comptes rendus de réunions.**
- 11) **Informations et questions diverses.**

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Le compte rendu du 2 mai 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal. Martine VINCENT se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'observation.

1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
21	02/05/2023	Aménagement des sanitaires de l'école maternelle – Maîtrise d'œuvre	BARDOT Francis Architecte 42 rue de Saint Louis Chambon sur Cisse 41190 VALENCISSE ET Sarl CHAUVEAU 5 avenue Jean Laigret 41000 BLOIS	16 620,00 €
22	05/05/2023	Salle polyvalente – Local tarif jaune - Pose de compteur divisionnaire	THIBIERGE SAS ZA La Tremblaie BP 2 41190 HERBAULT	2 227,10 €
23	09/05/2023	Remplacement projecteur terrain de pétanque	SPIE CityNetworks Direction Opérationnelle Ouest-Centre 27 route de Vauzelle ZI du Pré Saucier 37600 LOCHES	1 362,70 €
24	11/05/2023	Remplacement chauffe-eau école maternelle	ACS MOUSSI 25 rue du haut Bourg 41000 ST-SULPICE-DE-POMMERAY	709,75 €
25	16/05/2023	Aménagement des sanitaires école maternelle. Etablissement du repérage amiante avant travaux et du constat des risques d'exposition au plomb avant travaux.	EURL ROUSSINEAU 61 bis, Avenue de Châteaudun 41000 BLOIS	
		Coût total de la prestation (TTC) :		828,00 €
		Analyse amiante en sus (TTC), à l'unité :		60,00€
26	31/05/2023	Ecole maternelle : fourniture et pose d'une structure de jeux pour la cour	HUSSON international Route de l'Europe BP 1 68650 LAPOUTROIE	33 170,28 €

Aménagement des sanitaires de l'école maternelle : l'architecte le mieux disant a été choisi. Ce montant comprend le suivi des travaux.

Structure de l'école maternelle : le remplacement de la structure située dans la cour de l'école maternelle était nécessaire. Le nouvel aménagement a été choisi en concertation avec les enseignantes et sera implanté à la Toussaint.

2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
2023-22	11/05/2023	AA 449	24 rue de la Tonnelle
2023-23	05/05/2023	AA 22	4 rue des Cerisiers

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

3) SERVICE ENFANCE JEUNESSE

a) Tarifs mini camps été 2023

La pandémie de Covid-19 n'a pas permis d'organiser de mini-camps depuis 2020.

Cette année, le Service Enfance Jeunesse souhaite organiser au camping d'Onzain, 4 mini-camps de 5 jours et 4 nuitées du 10 au 14 juillet, du 17 au 21 juillet, du 24 au 28 juillet et du 31 juillet au 4 août.

Chaque camp sera composé de 12 enfants de 7-11 ans et de 2 adultes accompagnateurs.

Le projet éducatif consiste notamment à encourager l'autonomie des enfants, contribuer à une prise de conscience individuelle et collective de l'intérêt commun (s'impliquer spontanément pour des tâches collectives, respect les autres), découvrir différents horizons et différentes cultures.

Le coût estimé, par enfant, est de 255,92 €.

La commune a adhéré à la nouvelle convention globale de la Caisse d'Allocations Familiales via Agglopolys ce qui permet d'obtenir une aide augmentée (participation de 57,9 cts par heure et par enfant, contre 54 cts auparavant).

Si on prend en compte le quotient moyen (tranche des 1071 à 1450 €), le coût global restant à la charge de la commune serait de 1 778 € contre 4 202 € en 2019 pour la même tranche.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants :

Quotient familial	TARIFS Saint-Sulpice et communes conventionnées	TARIFS hors commune
0 à 700 €	105 €	145 €
701 à 1 070 €	115 €	155 €
1 071 à 1 450 €	125 €	165 €
1 451 € à 1 900€	135 €	175 €
Egal ou supérieur à 1 901 €	145 €	185 €

* **communes conventionnées** : Fossé, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois et la Chapelle Vendômoise.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

b) Stage « survivre avec la nature »

Le Service Enfance Jeunesse propose un stage pour 12 enfants de 7 à 11 ans sur le thème « survivre avec la nature » du lundi 7 au vendredi 11 août 2023, dans les infrastructures de la commune.

Les principaux objectifs pédagogiques sont d'éveiller les enfants à la biodiversité, de leur faire prendre conscience de l'importance de l'environnement, d'attirer la curiosité écologique des enfants et de construire une relation de confiance avec les gardes forestiers.

Le budget du stage comprend les goûters, les repas, le salaire de l'animateur et les sorties.

La Caisse d'Allocations Familiales soutient le projet (prestation de service et bonus CTG).

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants :

Quotient familial	TARIFS Saint-Sulpice et communes conventionnées	TARIFS hors commune
0 à 700 €	70 €	90 €
701 à 1 070 €	75 €	95 €
1 071 à 1 450 €	80 €	100 €
1 451 € à 1 900€	85 €	105 €
Egal ou supérieur à 1 901 €	90 €	110 €

* **communes conventionnées** : Fossé, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois et la Chapelle Vendômoise.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

4) LOCATION DE SALLES : mise à jour de la délibération sur la facturation appliquée en cas de non-respect des horaires.

Les salles communales sont louées aux particuliers et font l'objet d'un état des lieux avant et après location. Il arrive parfois que certains particuliers ne respectent pas ces horaires.

En 2017 une délibération a été prise pour instaurer un tarif de 20 € de l'heure en cas de dépassement d'horaires lors des états des lieux sortants.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'appliquer un tarif de 25 € de l'heure, en cas de retard pour les états des lieux entrants et sortants. Toute heure commencée sera due. Les documents afférents aux locations seront modifiés en ce sens (règlement d'utilisation des salles communales, contrat de location et fiche d'état des lieux).

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5) VOIRIE : intégration de la voirie du lotissement de la Treille dans la voirie communale

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'acter l'intégration des voies du lotissement dans le domaine public, soit une partie de la rue de la Tonnelle (325 mètres).

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

La longueur de la voirie communale a un impact financier sur la Dotation Globale de Fonctionnement. Suite à la reprise du lotissement, le lotisseur versera à la mairie 5 000 € pour compenser d'éventuelles dégradations.

6) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : convention « Amies Voix »

Depuis plusieurs années la bibliothèque participe au festival Amies Voix organisé par la DLP (Direction de la Lecture Publique).

Le 29 septembre prochain aura lieu à la salle polyvalente, le spectacle « A la lisière des trois pays et des deux mondes » de Patrick EWEN.

Le Conseil Départemental prend en charge le coût du spectacle. La commune prend en charge le lieu du spectacle, les assurances, la publicité, l'animation (réalisée par les enfants des écoles et du centre de loisirs), la collation en fin de représentation mais également l'accueil de l'artiste, ses frais d'hébergement et de restauration.

Monsieur le maire propose de signer la convention avec le Conseil Départemental pour la mise en place de ce spectacle.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7) POLE SANTE : bail pour l'installation d'un nouveau praticien

Monsieur le maire a été contacté par Madame BERTILI qui est psycho-praticienne (spécialisée en psychothérapie pour l'accompagnement individuel et en groupe des enfants, adolescents et adultes) et psycho-criminologue (spécialisée dans l'étude du fonctionnement psychique des sujets, auteur ou victime, d'infraction pénale). Elle souhaite louer un cabinet au Pôle Santé à partir du 1^{er} septembre prochain. Elle occupera le 1^{er} cabinet.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- De fixer le loyer à 395,23 € HT et 50 € HT de charges, soit 534,28 € TTC.
- De l'autoriser, ou un adjoint délégué, à signer le bail et tous les documents liés à la mise en œuvre de cette décision.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

8) RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le but de cette commission est de veiller à la régularité des listes électorales, exercer un contrôle a posteriori des inscriptions et des radiations validées par le maire, statuer sur les recours administratifs. En 2020, la composition de cette commission a été arrêtée pour 3 ans. Il convient donc de la renouveler. Elle comprend :

• 1 conseiller municipal

Il est nommé suivant l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle hormis le maire, les adjoints titulaires d'une délégation, quelle qu'elle soit, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Les précédents membres étaient Simone GAVEAU (titulaire) et Claude JAVARY (suppléant) mais ils ne peuvent pas renouveler leur mandat, aussi les nouveaux membres sont :

- ✓ Martine VINCENT, titulaire.
- ✓ Patricia JUIGNET, suppléante.

• 1 délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat.

Les délégués sont actuellement Christiane VAN DER MAELEN, titulaire et Isabelle VARET, suppléante. Cette délégation n'a pas d'échéance et n'est renouvelée qu'à la demande des intéressés. Mme VAN DER MAELEN a souhaité ne pas continuer cette fonction.

Madame Isabelle VARET sera donc titulaire et Laurent DUVOUX sera suppléant.

• 1 délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

Les délégués sont Yvon MOURE, titulaire et Catherine GARCIA, suppléante.

Cette délégation n'a pas d'échéance et n'est renouvelée qu'à la demande des intéressés. Les délégués ont souhaité poursuivre cette mission.

9) FETE AU VILLAGE

Chantal HUET présente l'organisation de la fête et demande des bénévoles pour le montage des stands le samedi matin et le démontage le dimanche soir.

Un gardien surveillera le site de 23h30 à 6h00.

9) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Commission Aménagement Habitat Environnement par Simone GAVEAU

Les membres de la commission ont visité la station d'épuration de Chaumont-sur-Loire qui fonctionne grâce à des bassins filtrants (filtres à sable avec roseaux). La commission rappelle que les lingettes ne doivent pas être jetées dans les toilettes car elles bouchent les canalisations et polluent l'environnement. Une information sera faite sur le Petit Bavard, Facebook et le site de la commune.

Le lagunage de la commune est saturé. Le projet de réfection a été jugé prioritaire par Agglopolys qui a commencé à faire des études.

Réunion d'élaboration du SCOT par Denis LESIEUR

Denis LESIEUR et Xavier LEBRASSEUR ont participé à une réunion de lancement de la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). C'est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

La commune dépend du SCOT qui comprend Agglopolys, les communautés de communes du Grand Chambord et Beauce Val de Loire. Il devrait être mis à jour d'ici la fin de 2025 et cela impactera notamment le PLUi actuel.

Réunion végétalisation des communes par Marinette DUVOUX

Marinette DUVOUX et Fanny DUCHET ont assisté à cette réunion. Face au réchauffement climatique, les villes cherchent des solutions pour lutter contre la chaleur. La végétalisation fait partie de ces solutions. Cela passe par une modification des mentalités et des pratiques en mettant en place des actions comme :

- Végétaliser l'espace public et notamment les pieds de mur,
- Désimperméabiliser,
- Arrêter d'arracher les mauvaises herbes et privilégier le fauchage. Préserver des espaces naturels sans fauchage. Le coin de pêche sera entretenu autour de la table de pique-nique mais le reste restera au naturel afin de préserver la biodiversité. Le fauchage ne se fera qu'en octobre.

- Préserver les bords de chemin en ne fauchant que le chemin lui-même sans couper le bas-côté. Les oiseaux seront moins dérangés.

Il faut savoir qu'en plein soleil, la température d'un espace vivant est à 29,8 degrés, celle du béton désactivé est à 44,3 degrés et celle de l'enrobé noir à 59,4 degrés.

10) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Elections sénatoriales du 9 juin 2023 à 18h dans la salle des mariages

Les membres du conseil municipal devront désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. La parité doit être respectée. Monsieur le maire demande s'il y a des volontaires pour être candidat.

Travaux rue du Haut Bourg par Xavier LEBRASSEUR

La réception définitive des espaces verts aura lieu jeudi 8 juin, mais d'ores et déjà des réserves seront apportées. En effet, l'entretien et l'arrosage restent à la seule charge du paysagiste pendant 2 ans. Or, des végétaux ont péri du fait du manque de soin. La situation sera revue en septembre.

La date d'inauguration sera fixée en fonction de la disponibilité du Préfet.

Travaux rue des Tilleuls

Les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage, d'électricité et de téléphone sont terminés. Les branchements privés suivront la semaine suivante.

Agglopolys prendra le relais pour programmer les travaux de chemisage des réseaux eaux usées et pluviales et le remplacement complet de la canalisation d'eau potable. Les travaux sont prévus en septembre.

La commune a reçu le projet de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le surfacique, ce qui permettra d'élaborer un programme puis un budget. Par la suite un maître d'œuvre sera sollicité pour finaliser le projet d'aménagement de la surface. Une réunion publique aura lieu ultérieurement avec les riverains et les membres de la commission voirie pour une concertation sur ces travaux.

Test d'interconnexion du réseau d'eau potable entre Fossé et Villebarou

Ce test a permis d'étudier la sécurisation du réseau eau potable de la Ville de Blois, suite aux problèmes qu'ils ont rencontrés pendant la sécheresse de l'été 2022. Le réseau d'eau potable de Villebarou a donc été alimenté depuis le réseau de Fossé alors qu'en temps normal c'est Villebarou qui alimente le réseau de Fossé à hauteur de 15 %.

Ils n'ont pas rencontré de problèmes. L'alimentation en eau est revenue à la normale.

La fête des écoles aura lieu le 4 juillet à partir de 18h45 dans la cour de l'école élémentaire.

Fauchage

Un roncier situé derrière le cimetière a pris trop d'ampleur. En raison des consignes environnementales il ne sera coupé qu'en octobre.

Vandalisme

Le défibrillateur du gymnase a été volé et des plots ont été retournés en face de la salle polyvalente. Des voitures ont été siphonnées sur le parking de la salle des fêtes pendant une location.

La balayeuse passera sur la commune les 7 et 8 juin.

Classement du fossé en cours d'eau

La Police de l'Eau a confirmé que le fossé est bien un cours d'eau. Il faudra lui donner un nom. Les riverains en seront informés car ils devront désormais assurer l'entretien des berges.

USEP Petites rando

La commune a hébergé 4 classes dans la salle polyvalente la semaine passée dans le cadre des Petites Randos. Les organisateurs ont apprécié l'accueil, l'environnement, les locaux ainsi que la restauration, tout comme la classe hébergée dans le cadre de l'étoile cyclo.

La séance est levée à 21h55.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 10 juillet à 20h15